

*Société Les Arsenaux canadiens Limitée*

Vous voudrez peut-être m'éclairer, monsieur le Président, sur la possibilité de proposer un sous-amendement à la motion n° 4, dont voici le libellé:

La présente loi entre en vigueur après le 31 décembre 1987, à la date fixée par proclamation.

Je voudrais modifier la proposition de telle sorte que, lorsque le NPD formera le gouvernement, au niveau fédéral, nous puissions réexaminer attentivement la question, car la transaction ne serait pas encore un fait accompli. Serait-il permis de remplacer 1987 par 1989? C'est la proposition que je ferais, appuyé par le député de Spadina (M. Heap), si elle était recevable. Cette motion le serait-elle?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Si le député veut présenter cette motion, je la recevrai avec plaisir si elle m'est remise par écrit. Veut-il le faire aujourd'hui ou attendre à lundi?

**M. Robinson:** Excusez-moi? Qu'avez-vous dit, monsieur le Président?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je parlais de votre motion. Voulez-vous me la présenter maintenant?

**M. Robinson:** Je vais la rédiger avec plaisir et vous la remettre.

**M. Gauthier:** Dans les deux langues officielles, s'il vous plaît.

**M. Robinson:** Je propose:

Qu'on modifie la motion en remplaçant «1987» par «1989».

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je l'accepte. Le débat reprend.

**M. Robinson:** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à propos de cet amendement qui modifierait...

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député ne peut pas prendre la parole maintenant qu'il a présenté la motion. Je crains qu'il ne puisse pas le faire.

**M. Robinson:** Et pourquoi?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Vous venez de proposer la motion. Vous ne pouvez donc pas prendre la parole.

[Français]

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, j'ai l'intention de faire quelques remarques sur l'amendement qui vient d'être proposé par notre collègue de Burnaby (M. Robinson).

En réalité plusieurs députés de la Chambre qui ont parlé avant moi soutenaient le point de vue que le gouvernement a besoin d'un certain temps de réflexion afin de corriger certaines lacunes du projet de loi à l'étude. Le député qui avait proposé de donner au gouvernement jusqu'au 31 décembre 1987 pour réfléchir regardait certainement dans la bonne direction.

Cependant, au dire du député de Burnaby, il semblerait que le député aurait besoin de deux ans de plus pour comprendre certains des problèmes...

**M. Gauthier:** Ils sont durs de «comprendre» de l'autre côté...

**M. Guilbault (Saint-Jacques):**... de ce projet de loi.

Monsieur le Président, un des principaux problèmes que le gouvernement a de la difficulté à comprendre, c'est que l'État canadien peut, de son chef, vendre une société de la Couronne. Cependant, il ne m'apparaît pas juste qu'il puisse en même temps vendre les employés qui en font partie. C'est un peu ce qui est en train de se produire.

Les employés qui travaillent maintenant à la société Les Arsenaux canadiens Limitée ont accepté des concessions presque unimaginables dans le monde du travail, en vertu, en fait, du projet de loi à l'étude. Ils ont accepté d'aller travailler pour la firme Surveyer Nenniger & Chênevert (SNC) qui a d'ailleurs son bureau chef dans ma circonscription, et j'en suis heureux, sans avoir la possibilité d'apporter avec eux, si on veut, la syndicalisation à laquelle ils ont droit, et qu'ils ont maintenant. C'est déjà beaucoup, je trouve que c'est là une concession importante.

Cependant, lorsqu'on leur demande en plus de céder des droits acquis qui protègent leur avenir financier comme leur plan de pension, je trouve qu'on leur en demande trop.

C'est d'ailleurs pour cela que l'amendement de mon collègue, qui peut sembler risible à première vue, c'est un amendement qui veut changer 1987 pour 1989. Je comprends que mes collègues d'en face disent: Ils veulent étirer le débat. Il est sûr qu'on veut étirer le débat, soyons honnêtes.

Et je n'irai pas par quatre chemins parce que ce n'est pas bien ce qui est en train d'être fait. Allons au fond de la question. Ce n'est pas juste! C'est pour cela que nous nous opposons et c'est pour cela que nous étirons le débat cet après-midi. C'est pour cela que nous allons nous rendre à 17 heures et j'en donne un avis. C'est cela qui est en train de se produire. Arrêtons de jouer à la cachette. On ne peut pas traiter ainsi des gens. Ce sont des êtres humains qui travaillent à cet endroit.

Le seul fait que ce soit vendu à l'entreprise privée, ce à quoi je ne m'oppose pas en principe—l'État n'est pas là pour fabriquer des munitions—mais, le seul fait qu'il soit vendu à l'entreprise privée, dis-je, fait que ces personnes seront, ni plus ni moins, à la merci d'un patron qui est de l'entreprise privée, sans protection syndicale. C'est déjà énorme. Et qu'on leur demande en plus de renoncer à un plan de pension auquel ils participent présentement, je trouve que c'est exagéré.

Il y avait un amendement tantôt qui avait été présenté et sur lequel nous discutons plus tôt, il avait été présenté par mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). C'était là un amendement raisonnable. Mais cela n'a pas fonctionné à ce jour, monsieur le Président. On a de la difficulté à faire comprendre au gouvernement que de ce côté-ci de la Chambre, même si nous sommes d'accord en principe sur les privatisations, il y a des choses auxquelles le gouvernement doit s'arrêter. Il y a des choses qui ne sont pas acceptables, à notre avis du moins. Je ne veux pas prêcher et prétendre que tous les députés de la Chambre seront d'accord avec moi, mais il y a des choses qui ne sont pas acceptables.